



A l'attention de ,
MR LENORMAND CHRISTOPHE chef de service DGAMPA service flotte et marins
Mr LE NOZAHIC Yves, sous directeur DGAMPA sous direction des gens de mer
Mme GUILLAUME ALEXANDRA , bureau des lycées maritimes

Bonjour,

Ce courrier a pour objet de vous faire remonter une demande forte de la part de nos agents Ex-Oea (ouvrier entretien agricole) souvent surveillants, aide CPE....dans les lycées maritimes. Ces derniers (une poignée), en poste depuis des années, sont actuellement oubliés par les institutions (ministère de l'Agriculture et de l'écologie) et les directions. Longtemps, on leur a promis une possible création de poste d'aide CPE et un passage en catégorie B, mais le constat est clair : il n'y aura pas de passage possible et le statut disparaîtra après leur départ. Ces agents sont payés par le MEEDDM par délégation de gestion à l'Agriculture, écartelés entre 2 ministères, ils ne savent plus vers qui se tourner pour être entendus.

Si, sur le lycée du Guilvinec et d'Etel, la gestion des ressources humaines a été efficace, puisque suite à leur entretien d'évaluation ces derniers ont été régulièrement proposés à l'avancement et ont fini par passer adjoints techniques 1ère classe, ce n'est pas partout le cas. Les autres n'ont bien souvent aucun entretien d'évaluation ou aucune perspective par manque de reconnaissance de la part de leur hiérarchie. Or les perspectives d'accès au grade supérieur doivent être abordées au cours de l'entretien, conformément à l'article 2 du [décret 2017-722 du 2/05/2017](#) relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

Pour exemple parmi d'autres :

Un de ces agents avec 31 années d'ancienneté est toujours adjoint technique 2e classe, échelon 9 et n'a jamais été proposé à l'avancement. Jamais il n'a entendu parler de cette possibilité, c'est lors d'échanges avec les collègues des autres lycées que cette disparité est apparue.

Dans d'autres lycées, certains savent qu'ils ne seront jamais proposés par leur direction en poste depuis des années et de manière immuable, intangible. Quelles sont leurs perspectives?

Vers qui se tourner du côté du ministère de l'Agriculture pour avoir une réponse, un horizon ? Qui connaît leur existence à l'Agriculture ?

Voici l'ampleur des questions posées par nos collègues EX-OEA.

A l'heure où le salaire est au centre des débats, où le SMIC vient d'être augmenté à l'indice 361 pour les agents de catégorie C, il nous apparaît nécessaire de revaloriser ces agents et de procéder rapidement à un PLAN DE PASSAGE à la 1ère classe.

Vu le nombre d'agents concernés, cela ne représenterait pas une charge excessive ; mais pour eux cela démontrerait la considération de l'institution et une perspective plus enviable pour la fin de carrière.

Nous comptons sur vous pour être le relais vis à vis des services responsables à l'Agriculture et des directions des lycées maritimes afin d'aider ces agents à être entendus et savoir enfin vers qui se tourner.

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement

BUNEL Brice

LE BOURDON Philippe

responsables catégoriels des lycées maritimes SNETAP FSU